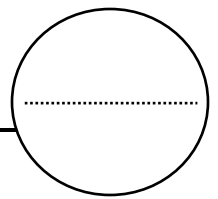




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 3 juillet 2018 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2018-07-198

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2018-07-199

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2018-07-200

4A - INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que le congrès de la Fédération Québécoise des municipalités a lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018;

Considérant que la résolution adoptée en août 1999 spécifie que le maire assistera tous les ans ainsi que deux conseillers par année et ceci par rotation de siège;

Considérant que les sièges des conseillers identifiés pour cette année sont #1 (Normand Lussier) et #2 (Luc Guérin) pour assister au congrès;

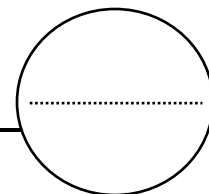
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseiller no.2, monsieur, Luc Guérin soit autorisé à assister au congrès;
- La municipalité est responsable des frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et des repas de ceux-ci pour cette formation tel que stipulé dans le règlement no. 304 de la municipalité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-201

4B – PAIEMENT FACTURE MICHEL BEAULIEU CPA -REDDITION DE COMPTE –COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRE RECYCLABLES

Considérant que pour respecter les exigences de la société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), la Municipalité doit fournir un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matière recyclable ;

Considérant que la firme comptable Michel Beaulieu CPA a réalisé cet audit ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no.22363 de Michel Beaulieu, CPA, pour la réalisation de la reddition de compte dans le cadre du programme RECYC-QUÉBEC, au montant de 632.36\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

2018-07-202

4C – FONDS DE LA RURALITÉ 2016 – DÉPÔT DE PROJET

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire ajouter des ouvres-portes automatiques à certains de ses bâtiments ;

Considérant que ces ajouts favoriseront grandement l'accessibilité des services aux personnes âgées et aux personnes avec un handicap ;

Considérant que ce projet fait partie des visions soutenues par le fonds de la Ruralité ;

Considérant que le projet d'installer des ouvres-portes automatiques est évalué à un montant de 10 793\$ avant taxes ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford demande une aide financière dans le cadre du Fonds de la ruralité pour un montant de 7 555\$ correspondant à une partie de l'enveloppe 2016 de la Municipalité et autorise Madame Amélie Latendresse, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaire à ladite entente relativement à la réalisation du projets d'installation d'ouvres-portes automatiques.

ADOPTÉE

2018-07-203

4D – MANDAT RELATIF À L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENT INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAU USÉES MUNICIPALES

Attendu que la municipalité est à la recherche de professionnels en ingénierie pour l'accompagner dans la mise en oeuvre du plan d'action concernant les raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eau usées municipaux;

Attendu qu' il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

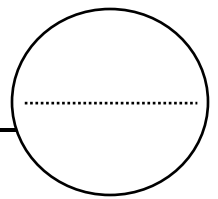
Attendu qu' il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

Attendu qu' il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit mandat;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que la direction générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



1. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES		VALEUR
1	Présentation de la firme	5
2	Expérience et expertise de la firme	30
3	Expérience du chargé de projet	25
4	Composition de l'équipe de travail et ressources de la firme	15
5	Compréhension du mandat et méthodologie	20
6	Assurance qualité	5

2. De lancer un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la mise en œuvre du plan d'action des raccordements inversés des réseaux de collectes d'eaux usées municipaux ainsi que de la surveillance des travaux.

ADOPTÉE

2018-07-204

4E – MANDAT DUNTON RAINVILLE – SERVICE JURIDIQUES SELON LA RECOMMANDATION NO. 001 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant la recommandation no.001 du comité des ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer un mandat de service juridiques concernant le droit du travail à la firme d'avocat Dunton Rainville pour un montant de 1 000\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2018-07-205

4F – MANDAT DUNTON RAINVILLE – SERVICE JURIDIQUES SELON LA RECOMMANDATION NO. 002 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

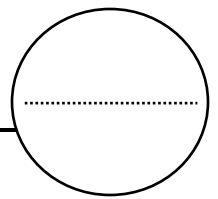
Considérant la recommandation no.002 du comité des ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer un mandat de service juridiques concernant le droit du travail à la firme d'avocat Dunton Rainville pour un montant de 1 000\$ taxes incluses.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-206

4F – MANDAT DUNTON RAINVILLE – SERVICE JURIDIQUES POUR RESTRUCTURATION DU BUREAU MUNICIPAL

- Considérant que le conseil municipal désire optimiser ses ressources afin d'offrir un meilleur service aux citoyens ;
- Considérant que pour ce faire, la Municipalité doit, restructuré les fonctions de chaque employé de la municipalité ;
- Considérant que le conseil désire s'assurer de la légalité des procédures tout au long de la restructuration ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer un mandat de service juridiques pour la restructuration du bureau municipal à la firme d'avocat Dunton Rainville pour un montant maximal de 1 000\$.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de juin 2018.

2018-07-207

6B – APPROBATION DU PLAN DE MARQUAGE DE LA RUE FRONTIÈRE ET PARTAGE DES FRAIS

- Considérant la résolution no. 2016-09-2015 concernant la demande fait au Ministère des transports, mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de modifier le marquage de la rue Frontière et ce, après le 463 rue Frontière et ce jusqu'au limite du Village ;
- Considérant que le MTMDET à soumis pour approbation un nouveau plan de marquage de la rue Frontière Sud ;
- Considérant que la Municipalité est consciente que la solution proposée se veut un compromis afin d'améliorer la situation actuelle et qu'elle l'accueille comme tel ;
- Considérant que le MTMDET décline toute responsabilité quant aux travaux qui ont été faits par la Municipalité ainsi que de la situation qui résultera du nouveau marquage ;
- Considérant que les frais pour procéder à l'effacement du marquage actuel sera au frais de la Municipalité ;
- Considérant que pour être efficient et afin d'optimiser les deux opération (effacement et nouveau marquage), le MTMDET propose d'utiliser le même entrepreneur pour effectuer l'effacement et le nouveau marquage ;

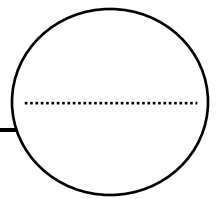
En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que la Municipalité accepte la proposition de marquage intitulé « Proposition de scénario de marquage route 219 9rue Frontière) – Hemmingford – Version amendée 2018-06-18) »;
- Que la Municipalité accepte d'utiliser les services de l'entreprise « Lignes Maska » et de défrayer les coûts pour l'effacement du marquage actuel.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-208

6C – ABANDON DU PROJET DE GARAGE MUNICIPAL ET ARRÊT DU MANDAT DE L'ARCHITECTE PIERRE DAOUST

- Considérant l'appel d'offre no. 1022018 concernant les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la construction d'un garage municipal ;
- Considérant la résolution no.2018-04-129 accordant le mandat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Pierre Daoust architecte ;
- Considérant l'article 14.2 de l'appel d'offre no.1022018 qui réserve à la municipalité le droit d'abandonner son projet ;
- Considérant que selon l'article 14.2, si la municipalité abandonne son projet, aucune compensation ou indemnité ne sera due par la municipalité, en sus des honoraires établis en vertu du mandat pour le travail dûment réalisé et sur présentation des pièces justificatives ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'aviser la firme Pierre Daoust architecte que la Municipalité abandonne le projet de garage municipal et qu'elle mets fin au mandat accordé à la firme Pierre Daoust architecte en date du 3 juillet 2018.

ADOPTÉE

2018-07-209

6D -RÉDACTION D'UN MANDAT COMMUN ENTRE LES MUNICIPALITÉS DU VILLAGE ET DU CANTON DE HEMMINGFORD POUR UNE ENTENTE DE PARTAGE DU GARAGE MUNICIPAL A CONSTRUIRE

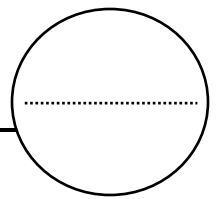
- Considérant que le conseil municipal de la Municipalité du Village désire se joindre à la municipalité du Canton pour l'utilisation d'un garage municipal d'une dimension de 50' X 80', qui sera bâti sur le lot 5 366 809, propriété du Canton ;
- Considérant que le garage servira aux deux (2) municipalités afin d'entreposer leurs équipements respectifs et d'en effectuer leurs maintenances ;
- Considérant que le Canton de Hemmingford sera propriétaire du garage municipal ;
- Considérant qu'une entente de 20 ans est proposée pour le partage de cet espace commun, sans frais de location, électricité, chauffage et entretien inclus;
- Considérant que par cette entente, le présent contrat de location des espaces de bureaux par la municipalité du Canton, situés dans l'immeuble propriété de la Municipalité du Village, au montant de 1680,47\$ par mois, ne sera plus exigée à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant qu'un mandat commun devra être rédigé par la firme Dunton Rainville et que la facturation sera partagée a 50% avec la municipalité du Village;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller et résolu unanimement par les conseillers de mandater la firme Dunton Rainville, firme d'avocats qui représentent les deux (2) municipalités, à rédiger l'entente commune.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-210

6E – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉ « PIQM » VOLET – RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPAL « RECIM »

Considérant que l'aide financière offerte au Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du PIQM a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ;

Considérant que la Municipalité souhaite présenter auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande d'aide financière pour la construction d'un entrepôt pour les équipements du Centre Récréatif ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la directrice générale à présenter auprès des autorités compétentes du MAMOT une demande d'aide financière pour la construction d'un entrepôt au Centre Récréatif.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 67 210 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

7C - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017 – OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées transmis au MDDELCC en date du 22 juin 2018 par Pascale Giroux.

2018-07-211

7D – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO.2017-06-180 - MANDAT POUR LE NETTOYAGE DU RÉSERVOIR PRINCIPAL – STATION D'EAU POTABLE

Considérant la résolution no.2017-06-180 concernant l'octroi du mandat de nettoyage du réservoir principal à la station d'eau potable ;

Considérant que la municipalité avait donnée le mandat de nettoyage du réservoir de façon robotisé à la compagnie Dassyloi mais que ceux-ci n'ont plus la capacité d'offrir ce service robotisé ;

Considérant les soumissions reçus pour faire le nettoyage du réservoir de manière conventionnel (fonds et murs) :

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| 1- Dassyloi | 2 750\$ incluant le camion vacuum |
| 2- Nordikeau | 2 500\$ sans camion vacuum |

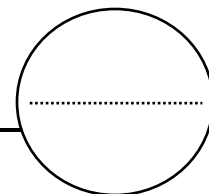
Considérant que la municipalité a déjà procédé au nettoyage de ce réservoir en 2014 de manière conventionnelle ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement d'octroyer le mandat de nettoyage du réservoir principal à la station d'eau potable de manière conventionnelle, à Dassyloi pour un montant de 2 750\$ plus taxes, et d'imputer la dépense au compte 02-412-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiment et terrain*, tel que planifié au budget 2018.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-212

7E – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE L'ÉGOUTS SANITAIRE AU 568 KEDDY (REPORTÉ)

7F – INSPECTION PAR CAMÉRA DES RÉSEAU D'ÉGOUTS PLUVIALE ET SANITAIRE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

- Attendu que la Municipalité a produit un nouveau plan d'intervention de ses infrastructures en 2015 ;
- Attendu que la stratégie d'inspection des réseaux d'égouts pluviale et sanitaire recommande de faire l'inspection des conduites les plus à risque ;
- Attendu que l'inspection des conduites faire partie de la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les membre du conseil de la municipalité autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'inspection par caméra des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire des avenues Champlain, Lachapelle et Margaret tel que prévu au plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Camille Auble, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de juin 2018.

Nombre de permis émis :	10
Valeur des travaux :	111 500\$

2018-07-213

9B - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD ET LA COMPAGNIE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER HEMMINGFORD RELATIVEMENT À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

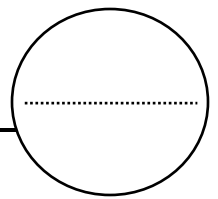
- Attendu qu' une entente promoteur interviendra entre la Municipalité du Village de Hemmingford et la compagnie Développement Immobilier Hemmingford relativement au projet de développement résidentiel de la futur rue McNaughton ;
- Attendu le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, dossier numéro 18098, minute 27755-10, en date du 29 mars 2017 ;
- Attendu que le plan d'opération cadastrale vise l'aménagement d'une nouvelle rue et démontre que ce nouveau tronçon pourra accueillir quarante-sept (47) nouveaux lots à construire ;
- Attendu le plan visant les infrastructure intitulé « Développement de l'avenue McNaughton dûment déposé et préparé par monsieur Stéphane Guay ingénieur, daté du 20 juin 2018 ;
- Attendu que les dispositions de développement et de construction d'un nouveau tronçon de rue ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente sera rédigé relativement au projet de développement résidentiel de l'avenue McNaughton;
- Attendu que le projet de développement résidentiel verra à être conforme au règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux et au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Luc Guérin, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal du Village de Hemmingford confirme sont intention de signer et approuve les termes du projet de protocole d'entente promoteur, à être signé avec la Compagnie Développement Immobilier Hemmingford et autorise le Maire, monsieur Drew Somerville, ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Amélie Latendresse, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-214

10A – EMBAUCHE MONITEUR - CAMP DE JOUR 2018

- Considérant que le camp de jour sera offert par la Municipalité cette été, pour une période de neuf semaines ;
- Considérant qu' il y a lieu de procéder à l'embauche d'un moniteur supplémentaire pour effectuer du remplacement occasionnel ;
- Considérant que l'horaire de travail sera sur appel sans heures garantie par semaine pour effectuer le remplacement des moniteurs;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De procéder à l'embauche de Grace Priest au poste de monitrice de camp de jour selon le tableau de recommandation #2018-003 ;

ADOPTÉE

2018-07-215

10B - MODIFICATION RÉOLUTION 2018-05-156 - ACHAT DES T-SHIRT POUR MONITEURS ET ENFANTS – CAMP DE JOUR 2018

- Considérant que la résolution no 2018-05-156 – autorisant à faire l'achat des T-Shirt pour les moniteurs et les enfants du camp de jour pour un montant maximal de 1000\$ taxes incluses ;
- Considérant que nous avons obtenus une réduction de prix de SRS Plus pour des T-Shirt au montant de 10.95\$ au lieu de 11.20\$;
- Considérant que lors de la journée d'inscription, le nombre d'enfant inscrit était de 40 ;
- Considérant que nous devons avoir des T-Shirt de surplus pour les enfants qui s'inscriront en cour de saison ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement d'autoriser l'achat des T-Shirt pour le camp de jour, de la compagnie SRS Plus pour un montant de 1 162.00\$ taxes incluses et d'imputer la dépense au compte 02-701-20-670 – *Dépenses de Camp de jour*.

ADOPTÉE

2018-07-216

10C - MODIFICATION RÉOLUTION NO » 2018-05-157 - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

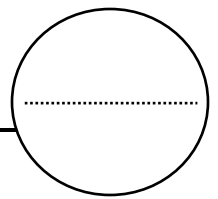
- Considérant que la résolution no.2018-05-157 autorisant l'achat d'un ordinateur portable pour l'agent des loisirs pour un montant de 370\$ plus taxes ;
- Considérant que des frais de technicien informatique pour la mise à jour du portable au coût de 75\$ avait été omis dans la précédente résolution ;

Pour ces motifs, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, et appuyée par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture d'achat d'un ordinateur portatif reconditionné avec une garantie de 2 ans pour un montant de 511.64\$ taxes incluses du fournisseur Buro Plus de Saint-Rémi, et de virer les fonds du compte 02-701-21-141 au compte 02-701-00-670 afin d'y imputer cette dépense.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-217

10D-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford est mandatée selon une entente avec la municipalité du Canton de Hemmingford pour le dossier loisir ;

Attendu que la municipalité est membre de Loisir et Sport Montérégie depuis plusieurs années et que cet organisme offre diverses formations pour les organisateurs de loisirs de notre municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, et appuyée par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ;

- Que la municipalité renouvelle son affiliation pour 2018-2019 au montant de 81.29\$ + tx ;
- Que monsieur le conseiller Luc Guérin soit nommé représentant de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-07-218

10E-ANNULATION RÉOLUTION NO2018-05-155 – FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU POUR ENFANTS

Considérant que la formation sur la sécurité dans les aires de jeu pour enfants offerte par Loisir et Sport Montérégie ainsi que par la Direction de la santé publique était complète ;

Considérant qu' il n'y avait pas de date supplémentaire pour cette formation ;

Pour ces motifs, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, et appuyée par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'annuler la résolution no. 2018-05-155.

ADOPTÉE

2018-07-219

10F - MODIFICATION RÉOLUTION 2018-05-154 - PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE ET AJOUT DE TRAVAUX

Attendu que la Municipalité désire faire la réfection du terrain de balle ;

Attendu que le drainage du terrain doit être refait ;

Attendu que le terrain nécessite l'ajout de sable pour rencontrer les exigences concernant la bonne perméabilité et une bonne stabilité de la surface de jeu ;

Attendu la soumission de Gerald Duteau au montant de 5 852\$ plus les taxes applicables pour la main d'œuvre ainsi que les matériaux pour refaire le drainage et l'ajout de sable au terrain de balle ;

Attendu l'ajout à la soumission original pour réparer le drainage existant et pour faire l'ajout de sable au terrain de volleyball pour un montant de 1 045.00\$;

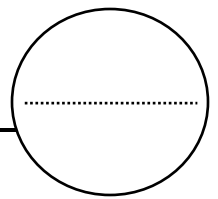
En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- De payer la facture no 1119 de M. Gerald Duteau pour la réfection du terrain de balle ainsi que pour l'ajout de sable au terrain de volleyball pour un montant de 7 824.04\$ taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au compte 03-010-01-721, tel que prévu au budget de 2018.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-07-220

10G - PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF DPJL

Le conseil municipal de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif DPJL pour la location de l'aréna pour des activités durant toute l'année ;

Le conseil municipal de Napierville offre l'option que les citoyens du Village de Hemmingford puissent participer à ces activités et que notre quote-part serait de 592.85\$ (population de 835) pour les activités organisées jusqu'en avril 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité accepte de payer, à la municipalité de Napierville, la quote-part de 592.85\$ afin que les citoyens du Village puissent participer gratuitement à ces activités.

ADOPTÉE

2018-07-221

10H – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2018-06-190 - DON POUR LA FÊTE DU CANADA

Attendu que le comité du Centre récréatif Hemmingford organisera tel que l'an dernier une journée d'activités pour la fête du Canada ainsi que les feux d'artifice ;

Attendu que cette activité est couverte par la police d'assurance de la municipalité ;

Attendu que pour cette activité, le comité responsable de la Fête du Canada demande un appui financier pour couvrir les coûts des feux d'artifice ;

Attendu que le Comité du Centre Récréatif s'est fait refuser leur demande de subvention au programme « Le Canada en fête » ;

Attendu que le comité du Centre Récréatif nous demande une augmentation de l'aide financière accordée par la Municipalité afin de couvrir les frais des feux d'artifice ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Luc Guérin, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'accorder un montant de 2 425\$ pour payer une partie des frais des feux d'artifices

- Que les frais soient partagés entre le Village de Hemmingford et le Canton de Hemmingford selon l'entente établie ;

-- Que le comité en charge de cet évènement dépose au Conseil municipal un bilan financier résultant de cette activité.

ADOPTÉE

2018-07-222

10I – DON POUR LES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE DE LA CULTURE

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford proclamait *Journées de la culture*, le dernier vendredi de septembre et les 2 journées suivantes (résolution no. 2015-06-135) ;

Considérant que le comité de la bibliothèque et la Maison des jeunes de la Frontière ont décidé de s'unir afin de réaliser des activités lors de la journée du 30 septembre 2018 ;

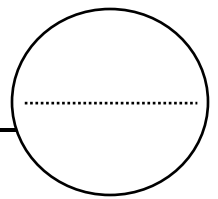
Considérant que pour cette activité, le comité responsable de la journée de la Culture demande un appui financier pour que cet évènement soit une réussite ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de demander des informations supplémentaires concernant la programmation et les coûts de celle-ci.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2018-07-223

12A- DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNERIES – TRANSPORT EN AUTOBUS SCOLAIRE

Considérant la demande de plusieurs parents afin de trouver un moyen de sécurisé les enfants qui doivent traverser la rue Frontière pour se rendre à l'École St-Romain ;

Considérant que la rue Frontière est une route achalandée à l'heure de début et de fin des classes ;

Considérant que selon la politique du transport scolaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, seulement 4 enfants de l'école St-Romain ne sont pas admissibles transport scolaire car ils demeurent à moins de 500 mètres de l'école ;

Pour ces motifs, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, et appuyée par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité demande à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries d'autoriser tous les enfants qui ont à traverser la rue Frontière pour se rendre à l'école à être admissible au transport scolaire.

ADOPTÉE

2018-07-224

12B- PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Considérant que la Municipalité désire avoir une page Facebook afin d'informer ses citoyens ;

Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, et appuyée par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'ouvrir une page Facebook pour la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE

2018-07-225

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 JUILLET 2018

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 3 juillet 2018. Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 6 juin au 3 juillet 2018 soient acceptés au montant de 31 294.51\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 3 juillet 2018 soient payés au montant de 55 957.57\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen présent à l'assemblée.

2018-07-226

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h35 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018.